



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

Site CGT Cléon :
cgtrenaultcleon.fr

- AVENIR DES PRODUCTIONS À CLÉON.
- JCC «TARDIFS», CE N'EST PAS AUX SALARIÉS DE PAYER.

Jeudi 11 octobre 2018

**Compte rendu de CE du
27 septembre 2018 :
Quelles productions à Cléon pour
les années à venir?**



Vidéos CGT sur notre
site Facebook.

Annonces du directeur.

Plusieurs questions portaient sur les productions sur le site de Cléon.

Le directeur annonce : *«qu'il y a beaucoup d'investissements à Cléon, des investissements pour l'avenir, moteur électrique, LOCOBOX, que l'usine se porte bien ».*

Tout va bien alors?

- Sur les investissements, tout le monde constate que l'usine a changé de tête, que des travaux sont en cours aux 4 coins de l'usine.

La suite de l'intervention du directeur nous laisse davantage perplexes, il annonce que : *« Le moteur R9 va continuer de baisser, le moteur M ne monte pas en volume. Je ne me battrais pas pour industrialiser un moteur essence à Cléon, car ils vont baisser aussi. L'hybride, ce n'est pas l'avenir, l'avenir c'est le véhicule électrique, la technologie va évoluer, de nouvelles batteries sont en cours de développement, on parle maintenant de véhicules électriques avec 800 KM d'autonomie...».*

Commentaires CGT :

Il y a de quoi se poser des questions avec de telles annonces. Cléon deviendra-t-elle une usine dédiée à 100% aux moteurs électriques?

Difficile de concevoir un parc automobile 100% électrique, (c'est pourtant ce qu'a également annoncé Carlos Ghosn à la presse le 1er octobre).

Si c'est le cas, ce ne sera pas sans conséquences pour les salariés de Cléon.



En CE, le directeur se veut très rassurant et dit ne pas être inquiet pour Cléon, qu'il y a de l'activité.

Ce que demande la CGT, c'est «d'anticiper» les changements qui se profilent et que ce ne soit pas, une fois encore, les salariés qui en subissent les conséquences.

Car concrètement, aujourd'hui, à Cléon, le moteur R9 est en baisse (50% de moins entre 2017 et 2018), le moteur M censé compenser la baisse du R9 ne progresse pas. Le directeur annonce qu'il ne veut pas se battre pour avoir un moteur essence à Cléon : **on va produire quoi alors?**

Nous savons que pour produire un groupe motopropulseur électrique, il faut 5 fois moins de personnel que pour un moteur thermique.

De plus, selon nos informations, une partie des accroissements de capacité d'usinage des arbres primaires et secondaires du GMPE, et des arbres de la LOCOBOX ne seront finalement pas faits à Cléon...

A cela il faut ajouter (c'est valable pour tous les constructeurs) des parkings remplis de véhicules fabriqués avant le 1er septembre et le passage à la norme WLTP, qui ne partent pas malgré les remises exceptionnelles faites en ce moment.

La fin de «tous les moteurs thermiques», c'est pour bientôt ?

De nombreux pays (Japon, Danemark, Allemagne France...) ont annoncé la fin de la commercialisation de tous les moteurs thermique entre 2025 et 2040.

Les dernières annonces et décisions semblent rendre crédible ce scénario qui semblait irréaliste il y a peu de temps.

Des annonces qui posent questions, et des sujets que nous devons aborder dès maintenant, le nombre d'emplois en jeu est énorme.

Une chose est sûre, ce n'est pas aux salariés de payer les conséquences de ces changements profonds, qui semblent se profiler.

**Une situation à ne pas prendre à la légère,
la CGT ne se contentera pas de
«Ne vous inquiétez pas, tout va bien».**

JCC à Cléon au R9 (et à Cléon).

Mr Le directeur,

Les élus CGT tiennent à vous interpeler sur la situation à Cléon, tout d'abord concernant les JCC dans le secteur du R9. Le 2 octobre, les salariés de l'équipe du matin ont été prévenus à 13H30 qu'ils seraient en JCC le lendemain à 5H30, nous vous rappelons que le délai pour programmer des JCC est de 15 jours, pouvant être réduit à 48H en cas de circonstances exceptionnelles. A l'évidence, dans ce cas, les salariés Renault et intérimaires doivent être déclarés en absence autorisée payée, le délai de 48H n'étant pas respecté. Les représentants du personnels CGT qui sont intervenus dans le secteur ont eu pour réponse dédaigneuse du chef d'atelier : « je n'ai qu'une minute à vous consacrer », pour finalement annoncer que les salariés seraient bien en JCC et que pour ceux qui ne disposeraient pas de suffisamment de JCC, le JCC serait prélevé le mois suivant.

Ce n'est pas acceptable, les délais ne sont pas respectés, ce n'est pas aux salariés de payer, avec leurs congés, le manque d'anticipation et les aléas de production. Les élus de CE CGT demandent que les salariés soient déclarés en absence autorisée payée, y compris pour les éventuelles prochaines séances non travaillées et demandent que cette proposition soit soumise à l'avis des syndicats ce matin dans cette instance.

Pour le directeur, «il n'est pas question de payer les gens à ne rien faire chez eux, ils ont eu le choix, soit de travailler, soit d'être en JCC !!!

C'est faux, les salariés n'ont pas eu le choix. Le directeur à d'ailleurs admis «qu'ils avaient merdé». Ok, ça peut arriver, alors il faut réparer et payer les salariés. De plus, si le délai de 48H n'est pas respecté, les salariés doivent être déclarés en absence autorisée payée.

Silence des autres syndicats qui ne sont même pas capable de défendre un accord qu'ils ont signé. Un délai de prévenance de 48H, ce n'est déjà pas acceptable, mais c'est la CGT, non signataire de cet accord (Accord de compétitivité) qui monte au charbon pour que cet article soit respecté...

Il va falloir que les salariés se fassent entendre, si le délai n'est pas respecté, c'est «absence autorisée payée» et rien d'autre !!!

Nous devons en discuter dans les ateliers.